**23ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2015)**

**Australie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 9 novembre 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation australienne.

La France salue les progrès accomplis par l’Australie depuis son précédent passage à l'examen périodique universel.

La France souhaite interroger l'Australie sur les perspectives d’évolution de sa politique de renvoi des bateaux comprenant des réfugiés à bord, et appeler son attention sur la précarité de la situation des réfugiés ne bénéficiant que de visas temporaires.

La France souhaite adresser les recommandations suivantes :

* Développer des solutions alternatives à la rétention obligatoire des demandeurs d‘asile, en particulier lorsqu’il s’agit d’enfants ;
* Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, conformément à l’engagement pris par l’Australie lors de son précédent passage à l’Examen Périodique universel ;
* Renforcer les mesures visant à éliminer les discriminations touchant les personnes appartenant aux populations autochtones ;
* Mettre fin à la pratique de la stérilisation forcée des personnes handicapées pour des motifs autres que thérapeutiques.
* Veiller à ce qu’un Australien ne puisse être déchu de sa nationalité que dans des circonstances exceptionnelles et dans le cadre d’une procédure judiciaire spécifique.

Je vous remercie./.